

N°DEC-2023-147

## DÉCISION DU MAIRE

### SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE CARES DES PRESTATIONS DE RÉFECTION D'UN BLOC SANITAIRE AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET D'UN WC PMR À L'ÉCOLE DANIELLE CASANOVA DANS LE CADRE DE L'ACCORD-CADRE N°2019M49 DE TRAVAUX DE MAÇONNERIE, CARRELAGE ET FAÏENCE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'accord-cadre n°2019M49 de travaux de maçonnerie, carrelage et faïence, notifié le 14 janvier 2020 ;

Vu la demande de l'entreprise RIM du 10 juillet 2023, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative à la réfection d'un bloc sanitaire au rez-de-chaussée et d'un wc pmr à l'école Danielle Casanova, de l'accord-cadre n°2019M49, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise CARES ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : L'acte de sous-traitance relatif à la réfection d'un bloc sanitaire au rez-de-chaussée et d'un wc pmr à l'école Danielle Casanova dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre n°2019M49 « travaux de maçonnerie, carrelage et faïence », attribué à l'entreprise RIM et sous-traité désormais à l'entreprise CARES, est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 31 juillet 2023.

Pour le Maire par délégation,  
la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **03 AOUT 2023**  
Et de sa publication le **03 AOUT 2023**

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS